

## Note d'orientation en vue de l'élaboration du Plan d'action 2019-2027 de l'AEWA pour l'Afrique

*Approuvé par le Comité permanent de l'AEWA (le 20 octobre 2016)*

### **Contexte**

Le premier Plan d'action pour l'Afrique de l'AEWA (PoAA) a été adopté en 2012 par la 5<sup>ème</sup> Réunion des Parties à l'AEWA (MOP5), aux termes de la Résolution 5.9. Ce plan d'action présente des lignes directrices destinées à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA en Afrique et définit une série d'actions concrètes contribuant à la réalisation des objectifs pertinents du Plan stratégique et de quelques objectifs complémentaires spécifiques à la région africaine. Conformément au Plan stratégique de l'AEWA, le Plan d'action pour l'Afrique s'appliquait initialement à la période 2012-2017.

En novembre 2015, tenant compte de la programmation de la MOP7 en 2018, la MOP6 de l'AEWA a décidé par la Résolution 6.14 de prolonger l'actuel Plan d'action pour l'Afrique jusqu'en 2018, en accord avec la prolongation jusqu'à cette même date du Plan stratégique, décidée aux termes de la même résolution. La Résolution 6.14 a également chargé le Comité permanent (StC) de l'AEWA, en collaboration avec le Comité technique (TC) et avec l'appui du Secrétariat PNUE/AEWA, de réviser le Plan d'action pour l'Afrique ainsi que le Plan stratégique de l'AEWA. Un avant-projet du Plan d'action 2019-2027 pour l'Afrique sera présenté à la MOP7 afin d'être examiné et adopté.

### **Modalités de l'élaboration du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique 2019-2027**

#### **Résumé de l'approche choisie**

Un ou plusieurs consultant(s) indépendant(s) sera/seront recruté(s), ayant pour mission d'élaborer le PoAA 2019-2027. Un groupe de travail chargé de l'élaboration du PoAA sera mis en place afin de fournir les éléments de réflexion essentiels. Un atelier sera organisé pour ce groupe de travail et facilité par le ou les consultants afin de lancer le processus d'élaboration du PoAA. Le ou les consultants élaboreront un premier avant-projet du PoAA 2019-2027, puis un deuxième avant-projet, s'appuyant sur les retours d'information émanant du groupe de travail, avant de produire un avant-projet définitif à soumettre à la MOP7, s'appuyant sur les retours d'information fournis par les Parties contractantes de l'AEWA en Afrique et d'autres parties prenantes de la région africaine. Les différentes étapes du processus et les résultats prévus sont décrits de façon détaillée au **tableau 1** ci-dessous.

#### **Langue de travail**

L'anglais et le français seront les deux langues de travail tout au long du processus de révision du PoAA, afin de permettre à toutes les Parties contractantes africaines, qu'elles soient anglophones ou francophones, de participer de manière efficace.

#### **Ressources**

Aucun financement n'ayant été assigné à l'élaboration du PoAA 2019-2027 dans le cadre du budget principal 2016-2018 de l'AEWA, le processus de révision dépend entièrement de la disponibilité des contributions volontaires. Le Secrétariat PNUE/AEWA enverra des demandes de financement à toutes les Parties contractantes à l'AEWA par le biais d'une Notification adressée aux Parties. Des demandes de financement ciblées seront également adressées à d'autres donateurs potentiels. Selon le lieu choisi pour l'atelier destiné au groupe de travail, on estime qu'un montant de 97 000 EUR<sup>1</sup> au minimum est nécessaire au déroulement de l'ensemble du processus de réalisation de l'avant-projet du PoAA 2019-2027.

<sup>1</sup> Estimation basée sur l'hypothèse que l'atelier destiné au groupe de travail aura lieu à Bonn, n'occasionnant aucun frais de déplacement pour le personnel du Secrétariat

Davantage de fonds seront nécessaires si l'atelier destiné au groupe de travail ne se déroule pas à Bonn, mais dans un pays africain. Selon les fonds disponibles, une aide financière sera fournie à un représentant par Partie contractante africaine éligible<sup>2</sup>, pour qu'il participe à l'atelier. Une aide financière sera également fournie pour soutenir la participation des représentants concernés du Comité technique de l'AEWA, si toutefois les fonds le permettent.

### **Administration**

Le processus d'élaboration du PoAA sera géré par le Secrétariat PNUE/AEWA. La compilation de l'avant-projet du PoAA sera confiée au(x) consultant(s) indépendant(s), tout comme la facilitation de l'atelier destiné au groupe de travail.

### **Participation des parties prenantes**

La MOP6 a chargé le Comité permanent de l'AEWA de diriger l'élaboration du PoAA 2019-2027, en collaboration avec le Comité technique de l'AEWA et avec le soutien du Secrétariat PNUE/AEWA. Les deux Comités seront donc à la base de la composition du groupe de travail sur le PoAA. Le groupe de travail se composera au total d'environ 34 représentants (y compris le Secrétariat PNUE/AEWA). La représentation sera limitée à 1 personne par Partie contractante et/ou par organisation. Des représentants d'autres Parties à l'AEWA et d'organisations partenaires concernées par la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique seront invités en nombre limité à se joindre au groupe de travail à titre d'observateurs.

Le groupe de travail sera composé comme suit :

Parties contractantes africaines, membres du Comité permanent (3) : L'Ouganda (pour l'Afrique de l'Est et australe), le Ghana (pour l'Afrique de l'Ouest et centrale) et la Libye (pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord).

Autres Parties contractantes africaines (6) : Six Parties contractantes africaines au maximum feront partie du groupe de travail, en tenant compte d'une équilibre sous-régionale et linguistique dans la représentation, et dans un rapport n'excédant pas un représentant pour chaque 5 Parties contractantes africaines (indépendamment des représentants régionaux du Comité permanent).

Les représentants des Parties contractantes de chaque sous-région africaine devraient être de préférence les Coordinateurs sous-régionaux des points focaux (SRFPC) respectifs, ou devraient être choisis sous la direction de ces coordinateurs. Les noms des représentants choisis devront être communiqués au Secrétariat PNUE/AEWA avant la date limite qui sera indiquée. Le choix des représentants des Parties contractantes africaines devra également prendre en compte leur éligibilité à bénéficier d'un soutien financier pour participer aux réunions de l'AEWA, tel que le stipule la Résolution 6.18 (cf. note 2). Autant que possible, il faudrait également prendre en compte la représentation au groupe de travail sur le Plan stratégique de l'AEWA, afin d'assurer la continuité et l'harmonisation avec l'ensemble du processus de la planification stratégique de l'AEWA. Le **tableau 2** fournit des détails sur les Parties contractantes africaines par sous-région afin de faciliter le processus de sélection des représentants au sein du groupe de travail. Le Secrétariat PNUE/AEWA fournira des conseils supplémentaires aux Coordinateurs sous-régionaux des points focaux.

Autres Parties contractantes non-africaines souhaitant soutenir l'Initiative africaine de l'AEWA (3) : Toutes les Parties contractantes à l'AEWA ne faisant pas partie de la région africaine seront également informées de la possibilité de participer au groupe de travail, ceci à leurs frais. Les Parties contractantes, qu'elles soient anciennes donatrices ou donatrices potentielles pour l'Initiative africaine de l'AEWA, seront fortement encouragées à se joindre au groupe de travail. Les 3 premières Parties contractantes non-africaines qui feront part au Secrétariat PNUE/AEWA de leur souhait de participer, seront considérées comme observateurs du groupe de travail.

Comité technique de l'AEWA (11) : Il s'agira des 4 experts techniques de la région africaine (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et Afrique australe), des 4 experts thématiques (droit environnemental, économie rurale, gestion de la chasse et CESP), et de 3 représentants d'ONG (UICN, Wetlands International et CIC).

Organisations partenaires, participant au groupe de travail au titre d'observateurs (7) : Ceci comprendra le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, le Secrétariat CMS/PNUE, le Secrétariat de la Convention de Ramsar, l'Unité de soutien

---

<sup>2</sup> Conformément au paragraphe 9 de la Résolution 6.18 de l'AEWA

[http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/aewa\\_mop6\\_res18\\_financial\\_admin\\_en.pdf](http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/document/aewa_mop6_res18_financial_admin_en.pdf)

technique (UST) pour l'Initiative africaine de l'AEWA, BirdLife international, l'Initiative sur la Voie de migration de la mer des Wadden, la Fondation MAVVA pour le Programme d'Afrique de l'Ouest et l'OMPO.

Secrétariat PNUE/AEWA (4) : Chacune des quatre unités du Secrétariat sera représentée.

Le groupe de travail sera présidé par le Président du Comité permanent de l'AEWA. Après l'approbation du présent document, le groupe de travail sera convoqué par correspondance le plus rapidement possible par le Secrétariat PNUE/AEWA.

**Tableau 1 : Calendrier et réalisations concernant l'élaboration du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique 2019-2027**

<b>Période</b>	<b>Actions et responsabilité</b>	<b>Résultats prévus</b>
Octobre 2016 - juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du document d'orientation par le StC de l'AEWA</li> <li>- Convocation du groupe de travail ;</li> <li>- Levée de fonds par le Secrétariat PNUE/AEWA en vue de l'élaboration du PoAA ;</li> <li>- Engagement d'un ou plusieurs consultants chargés de la compilation de l'avant-projet du PoAA 2019-2027 et de la facilitation de l'atelier du groupe de travail ;</li> <li>- Lancement de la préparation de l'atelier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document approuvé par le StC ;</li> <li>- Groupe de travail établi ;</li> <li>- Financement assuré pour l'élaboration du PoAA 2019-2027 ;</li> <li>- Consultant(s) engagé(s) ;</li> <li>- Démarrage de la préparation de l'atelier destiné au groupe de travail.</li> </ul>
Juillet - septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ou les consultants préparent l'atelier du groupe de travail, en collaboration étroite avec le Secrétariat PNUE/AEWA ;</li> <li>- Conduite de l'atelier (prévu début septembre 2017) dans un lieu économiquement intéressant à déterminer (en Afrique ou à Bonn).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier du groupe de travail réalisé avec succès.</li> </ul>
Sept. - nov. 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compilation du premier avant-projet du PoAA par le ou les consultants, sous la supervision et avec les conseils du Secrétariat PNUE/AEWA ;</li> <li>- Traduction du premier avant-projet en français/anglais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Premier avant-projet du PoAA 2019-2027 disponible en anglais et en français.</li> </ul>
Déc. 2017 - janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion du premier avant-projet du PoAA au sein du groupe de travail pour consultation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commentaires et retours d'information reçus de la part du groupe de travail.</li> </ul>
Février 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production du deuxième avant-projet de PoAA, basé sur les retours d'information du groupe de travail ;</li> <li>- Traduction du deuxième avant-projet en français/anglais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deuxième avant-projet du PoAA 2019-2027 disponible en anglais et en français.</li> </ul>
Mars - mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deuxième avant-projet du PoAA distribué à toutes les Parties contractantes en Afrique et à d'autres parties prenantes principales travaillant dans la région aux fins de consultation et examen ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commentaires et retours d'information reçus de la part des Parties contractantes africaines et des parties prenantes ;</li> </ul>
Juin 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de l'avant-projet définitif soumis au Secrétariat PNUE /AEWA ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant-projet définitif du PoAA 2019-2027 disponible ;</li> </ul>
Juillet 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soumission de l'avant-projet définitif du PoAA à la MOP7 aux fins d'examen et d'approbation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant-projet définitif du PoAA soumis à la MOP7.</li> </ul>

**Tableau 2 : Parties contractantes africaines à l'AEWA dans chaque sous-région et nombre proposé de représentants dans le groupe de travail sur le PoAA**

N°	Sous-région/Pays (*SRFPC en gras)	Représentants du StC (membres du groupe de travail sur le PoAA)	Membres du groupe de travail sur le Plan stratégique de l'AEWA	Éligibilité actuelle au financement alloué pour assister aux réunions de l'AEWA	Nombre proposé de représentants au sein du groupe de travail sur le PoAA
1	Afrique du Nord	Algérie*		Oui	Un représentant supplémentaire au maximum au sein du groupe de travail sur le PoAA pour les cinq Parties contractantes de la sous-région
2		Égypte		Oui	
3		Libye	Oui	Non	
4		Maroc		Oui	
5		Tunisie		Non	
1	Afrique de l'Est	Burundi		Oui	Un représentant supplémentaire au maximum au sein du groupe de travail sur le PoAA pour les huit Parties contractantes de la sous-région
2		Djibouti		Non	
3		Éthiopie		Oui	
4		Kenya		Oui	
5		<b>Ouganda*</b>	Oui	Oui	
6		Rwanda		Oui	
7		Soudan		Non	
8		Tanzanie		Oui	
1	Afrique australe	Afrique du Sud		Non	Un représentant supplémentaire au maximum au sein du groupe de travail sur le PoAA pour les cinq Parties contractantes de la sous-région
2		Madagascar		Oui	
3		Maurice		Oui	
4		<b>Swaziland*</b>		Oui	
5		Zimbabwe		Oui	
1	Afrique de l'Ouest	Bénin		Non	Deux représentants supplémentaires au maximum au sein du groupe de travail sur le PoAA pour les 13 Parties contractantes de la sous-région
2		<b>Burkina Faso*</b>		Non	
3		Côte d'Ivoire		Oui	
4		Gambie		Oui	
5		Ghana	Oui	Oui	
6		Guinée		Oui	
7		Guinée-Bissau		Non	
8		Mali		Non	
9		Mauritanie		Oui	
10		Niger		Non	
11		Nigéria		Oui	
12		Sénégal		Non	
13		Togo		Oui	
1	Afrique centrale	<b>Congo*</b>		Non	Un représentant supplémentaire au maximum au sein du groupe de travail sur le PoAA pour les quatre Parties contractantes de la sous-région
2		Gabon		Non	
3		Guinée équatoriale		Oui	
4		Tchad		Non	